

## 178269 - Une femme chrétienne demande à une musulmane de l'aider à éduquer une fille en islam.

---

### question

Je suis étudiante en Amérique. Il n'est pas dans mes habitudes de refuser mon aide à quelqu'un. Une femme américaine noire de confession chrétienne est venue solliciter mon assistance pour donner une éducation islamique à sa fille adoptive. Je n'ai pu ni refuser ni accepter, d'abord pour éviter de lui donner une mauvaise impression des musulmans et ensuite pour tenir compte de la situation de l'enfant musulmane.

Cette femme dit que son mari est issu d'une famille musulmane et qu'il est polygame et que l'une de ses femmes a une fille âgée de neuf ans. C'est la fille qu'on veut adopter, étant donné l'incapacité de ses parents à prendre en charge son éducation. Elle a même cherché à maintes reprises de se suicider. Voilà pourquoi on veut se charger de l'éduquer et de lui redonner confiance en ses père et mère et les autres gens de son entourage.

La fille m'a rapporté que sa mère à elle l'avait éduqué dans la dureté marquée par des propos tels: **«ceci n'est pas conforme à l'islam ceci conforme à l'islam»**, ce qui lui a donné un complexe et suscité en elle une mauvaise réaction envers l'islam et les musulmans. S'y ajoute qu'elle faisait ses études dans une mauvaise école et était entourée de mauvais amis. Maintenant, la femme pose une question en ces termes: quel est le conseil pourrait on lui donner à propos de la manière de traiter avec cette fille dans le but de lui donner une éducation de qualité?

En réalité, je n'ai pas écouté l'histoire dans son intégralité. Peut être elle me la racontera entièrement sous peu. Pour le moment, je voudrais apprendre de vous ce que je dois lui dire et comment je dois l'aider.

### la réponse favorite

Louanges à Allah

Si cette femme (la chrétienne) était la mère de la fille en question, elle ne pourrait pas légalement assurer la garde de sa fille musulmane car on ne peut pas se fier à un mécréant quand il s'agit d'éduquer un musulman dans l'islam car il pourrait le détourner vers sa religion à lui. Nous avons donné des explications sur ce sujet dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [21516](#). Que dire quand on sait qu'elle n'est pas sa mère?

Il est vraiment honteux- en plus de son caractère de péché- qu'un musulman abandonne ses enfants et ne les éduque pas dans l'islam puisqu'il s'intéresse exclusivement au mariage sans vouloir en assumer les responsabilités.

Que les pères et mères qui se débarrassent de leurs enfants de manière à les exposer à la déchéance et à l'apostat sachent qu'ils sont des complices dans ce grand péché commis au détriment de leurs enfants puisqu'ils en sont à l'origine.

C'est pourquoi il est très important que vous jouiez un grand rôle à travers le Centre islamique le plus proche de chez vous ou à travers les hommes de bien de votre zone pour essayer d'entrer en contact avec le père de la fille en question pour lui faire connaître ses responsabilités envers sa fille et lui donner des conseils dans le sens de les assumer avec l'aide de sa femme. Il faut lui expliquer le danger que représente l'abandon de cette fillette.

Nous remercions la sœur auteur de la présente question pour son souci de bien faire, pour l'aide qu'elle apporte aux gens et l'intérêt qu'elle porte au cas de cette fillette musulmane. Il est clair qu'elle a désapprouvé ce que nous avons tous désapprouvé. C'est-à-dire que le fait que

l'éducation de cette enfant musulmane soit confiée à une femme chrétienne car il est probable qu'elle la déviera de ses dispositions naturelles, notamment de sa religion vraie pour faire d'elle une chrétienne ou une athée. C'est pourquoi nous recommandons à la sœur auteur de la question de prendre un grand soin de deux choses:

La première: après avoir remercié la femme venue lui demander la meilleure façon de prendre en charge une fille musulmane, qu'elle tente de la convaincre à renoncer à l'éducation de la fillette musulmane au profit d'une famille musulmane ou d'un centre islamique. Il est même préférable de chercher des proches parents de la fillette parmi les musulmans dont la moralité et la piété rassurent afin qu'ils la prennent en charge. Prenez soin, ô sœur auteur de la question, d'agir avec douceur et d'employer un bon style pour aborder cette affaire.

La deuxième: si la femme concernée n'accepte pas de renoncer à la fillette, nous vous conseillons de rester en contact étroit et permanent avec elle en vue de l'orienter, de lui donner des conseils et de l'instruire pour éviter qu'elle ne dispose de la fillette de manière à pouvoir lui inculquer des éléments de nature à corrompre sa foi et sa conduite. Que la femme qui garde la fillette aménage à celle-ci un temps pendant lequel elle fréquente une école islamique ou se rende dans une famille pieuse et raisonnable ou auprès d'une dame consciente (des choses religieuses). Si cette solution ne marchait pas, restez en contact permanent avec la fillette pour pouvoir la voir et l'écouter de manière à la maintenir en contact avec sa religion et d'éviter que sa nature soit polluée et qu'elle ne s'apostasie pas. Visez en agissant de la sorte l'obtention de la récompense d'Allah Très haut. Restez ferme jusqu'à ce qu'Allah Très haut veuille bien guider ses père et mère ou l'un d'eux et lui inspire la volonté de reprendre la fillette pour la faire grandir dans la vérité ou que

celle-ci soit confiée à un musulman capable d'assurer sa bonne prise en charge ou à une femme ou une institution ou proche parent bienveillant.

Le fait de votre part de rester tout prêt de la femme concernée pourrait être la cause de sa conversion à l'islam, dans quel cas elle remplirait les critères qui lui donneraient l'aptitude à assurer la garde de la fillette en question. Voilà ce que nous vous recommandons vivement. Nous demandons à Allah de guider vos pas et de vous assister à faire ce qu'Il agrée. Voir

**«comment éduquer**

**l'enfant?»** dans la réponse donnée à la question n°

[10016](#).

Allah le sait mieux.